



Fonction
publique

Sud

TRAVAIL
AFFAIRES
SOCIALES



Les organisations syndicales du Ministère du Travail et
de l'Emploi

l'Emploi

A Monsieur le Ministre du Travail et de

Paris, le 22 Juin 2011,

Monsieur le Ministre,

Depuis plusieurs mois, le dialogue social au Ministère du travail et de l'emploi se porte mal. Sur le fond comme sur les procédures, les consultations et la concertation prévues par les textes réglementaires tournent à vide.

Des CTPM ont été programmés de telle manière que les représentants du personnel aient toutes chances de ne pas y participer, les documents fournis à l'appui des consultations ne sont presque jamais communiqués en temps et en heure comme le prévoit le règlement intérieur du CTPM. Sur le fond des consultations, il n'est tenu aucun compte des avis et des observations émises.

Le dernier CTPM en date, qui était convoqué pour le 16 juin, n'a pas dérogé à ces mauvaises pratiques et a même représenté, sur le plan de l'organisation, un sommet. L'ordre du jour comprenant 13 points, dont 6 pour avis, et les documents, représentant 205 pages n'ont été envoyés aux représentants du personnel que 8 et 7 jours avant la réunion, soit, vu le calendrier, 5 à 4 jours ouvrables.

Parmi ces points, 2 n'avaient jamais été abordés en CTPM et nécessitaient des études approfondies de plus de 97 pages.

Ce type de modalités d'organisation, déjà inadmissible en soi, est apparu comme une véritable provocation, un mois et demi après le suicide de notre camarade et collègue Luc Béal Rainaldy, représentant syndical national et membre du CTPM, qui avait déjà, en son temps, dénoncé, notamment auprès de votre Cabinet, le déni de dialogue social à l'œuvre dans votre Ministère.

A l'occasion des hommages et évocations organisées dans les jours qui ont suivi son décès, ce sujet a été plusieurs fois évoqué, notamment au regard du stress qu'il fait peser sur les agents, et singulièrement, sur les représentants du personnel, ceux-ci ressentant de plus en plus durement la distance entre leurs responsabilités de porte-paroles, si liées à l'attente des

agents à leur endroit, et l'absence de prise en compte de leur rôle que traduit l'attitude des responsables de ce Ministère.

Nous faisons le constat que la mise en œuvre de la RGPP repose au premier chef sur des transformations continues de nos services, de nos missions, de nos effectifs qui supposent un passage en force et donc un dialogue social réduit à sa plus simple expression pour ne pas dire purement cosmétique. Cette situation devient de plus en plus insupportable, nos collègues, dans les Direccte et dans les Services Centraux, ressentent pour beaucoup d'entre eux, une véritable souffrance au travail, la peur de l'avenir, et comble d'ironie, constatent que les représentants qu'ils ont élus ne peuvent pas jouer leur rôle, sont au mieux, pas écoutés, au pire, méprisés dans leurs fonctions.

L'ensemble des organisations syndicales représentées au CTPM de ce ministère ne pouvait accepter la perpétuation de cet état de fait. Elles souhaitent vivement que vous les receviez personnellement afin que vous puissiez prendre la mesure du malaise qui s'est installé dans votre Ministère et remettre à l'ordre du jour des relations sociales basées sur le respect des agents et de leurs représentants, le respect de la lettre et de l'esprit des textes réglementaires qui les régissent et, autant que possible, la recherche du dialogue et des avancées qui peuvent en découler.

Dans l'intervalle, ces organisations ont décidé de ne plus siéger dans les CTP nationaux.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre respectueuse considération.

Pour l'intersyndicale,

Dominique Maréchau